

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

Arras, le 15 janvier 2025

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCUEIL DU
PUBLIC AU CDFIP DE SAINT-POL-SUR-
TERNOISE À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER

Les démarches fiscales ne nécessitent pas toujours un déplacement au Centre des Finances Publiques de Saint-Pol-sur-Ternoise, qui accueillera désormais les usagers du lundi au mercredi de 8h30 à 12h15 à compter du 1^{er} février 2025.

Dans la plupart des situations, la question peut être résolue à distance, ce qui vous évite les files d'attente voire un déplacement à Saint-Pol-sur-Ternoise.

Vous avez une question ?

Vous pouvez la poser:

- par **téléphone au 0 809 401 401** : des agents des Finances publiques vous répondent du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.
- En prenant un **rendez-vous téléphonique** depuis la rubrique **Contact et Rdv** du site impots.gouv.fr : un agent des Finances publiques vous rappellera au jour et à l'heure choisis par vos soins.
- **Par messagerie sécurisée** : accessible depuis l'espace particulier du site impots.gouv.fr.

Vous pouvez également vous rendre dans l'une des 50 **France Services** du département dont les conseillers ont été formés par la Direction des Finances publiques pour vous accompagner dans vos démarches. Si la question le nécessite, les conseillers France Services prendront rendez-vous pour vous auprès de la personne compétente du Centre des Finances Publiques.

La France services du Ternois vous accueille à :

- Saint-Pol-sur-Ternoise, 8 place François Mitterrand : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, et le vendredi de 9h à 12h
- Auxi-le-Chateau, 6 place de la gare : le lundi & mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, et le vendredi de 9h à 12h ;
- Pernes, 7 rue de l'église : le mercredi & jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Vous avez un paiement à effectuer ?

Vous pouvez vous rendre chez un buraliste agréé au paiement de proximité pour le paiement de vos impôts, amendes et factures locales dès lors que le document comporte un QR code. Les modes de paiement acceptés par les buralistes sont les espèces dans la limite de 300 € ou la carte bancaire.

Liste des buralistes agréés dans le Ternois

- Anvin : Chez Rachelle, 109 rue de Fruges
- Aubigny-en-Artois : Café du Centre 5 place du Manoir
- Auxi-le-Chateau : Au Caprice, 7 Place de l'Hôtel de Ville, le Disque Bleu, 4 rue Vermaelen ;
- Frévent : Le Cyrano, 35 place du Marché et Reinitas, 95 rue d'Hesdin ;
- Avesnes-le-Comte : L'addict, 81 Grand Rue et le Welcome, 46 Grand Rue ;
- Bavincourt : Café de la Gare, 51 route nationale
- Harbacq : l'Escale, 66 rue d'Arras
- Hermaville : Le Bar Jo, 1 rue d'Arras
- La Thieuloye : Les 4 Vents 1 route Nationale
- Orville : Café Tabac La Place, 8 route d'Albert
- Pas-en-Artois : Tabac Presse, 12 Grand Place
- Pernes : Le Pernois, 11 rue Nationale
- Saint-Pol-sur-Ternoise : Le Grillon -6 Place du Maréchal Leclerc, et Au Marigny, 11 Boulevard Carnot ;
- Savy-Berlette : Le Rallye Fleurie, 48 Route Nationale.

Vous pouvez également payer en ligne vos amendes (amendes.gouv.fr) et vos factures locales (payfip.gouv.fr).

amendes.gouv.fr

[PayFiP.gouv.fr](https://payfip.gouv.fr)